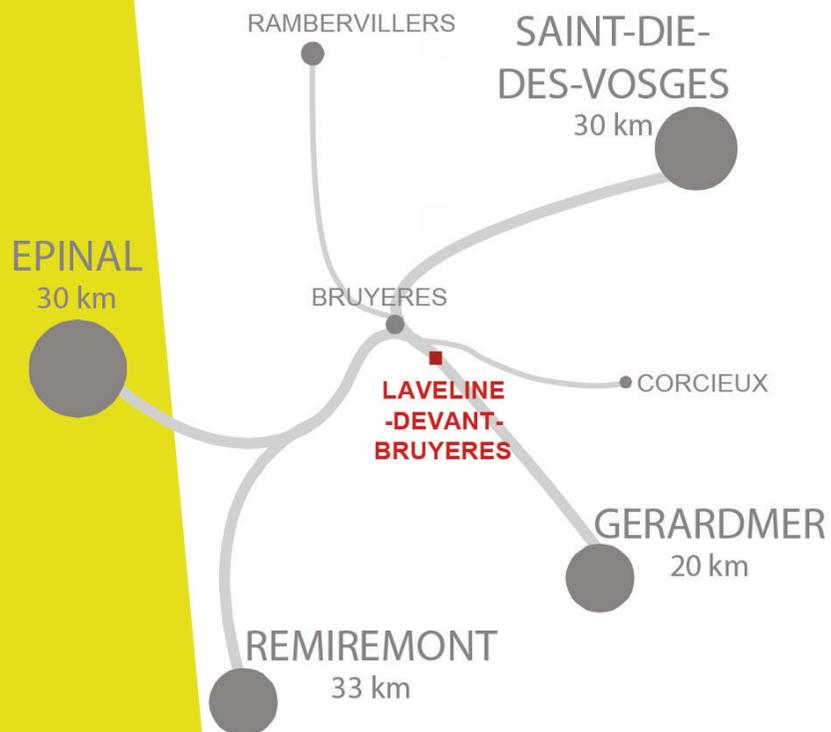


ESPACE D'ACTIVITES DE LA VOLOGNE

LAVELINE-DEVANT-BRUYERES

3 hectares pour installer votre entreprise
au centre des principaux pôles vosgiens



▲ Prix attractif et qualité des aménagements

▲ Visibilité depuis un axe fréquenté



UN ESPACE D'ACTIVITES ACCESSIBLE POUR LES PETITES ENTREPRISES

La Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges a aménagé le site de l'ancienne filature, afin de rendre disponibles 3 hectares pour l'implantation d'activités.



Superficie totale du site : 8 hectares

Accessibilité et visibilité directes depuis la Route Départementale 423 (BRUYERES- GERARDMER)

Petites entreprises, tous secteurs d'activité, si compatibles avec le voisinage des habitations

ILS ONT DEJA REJOINT LE SITE...

REGA-VOSGES : Distribution de boissons dans le circuit professionnel,

M.I.V.V. : Maintenance industrielle, métallerie, comptoir de vente d'outillage,

WICOTEK : Vente et installation de systèmes de chauffage,

VALENTIN : Menuiserie, ébénisterie,

DECO NATURE : Aménagements paysagers, **CHARLES**

AGENCEMENT : Agencement intérieur

IDO2 : Identité graphique sur tout support



S'INSTALLER SUR L'ESPACE D'ACTIVITES

Pour s'adapter aux besoins des entreprises, le site propose :

- le dimensionnement des parcelles selon l'entreprise,
- des branchements en limite de parcelle (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, télécom, gaz sur demande),
- un raccordement électrique selon la puissance nécessaire à l'activité.

Les aménagements publics

- une circulation aisée et du stationnement mutualisé,
- des aménagements de voirie et paysagers de qualité,
- des infrastructures permettant le raccordement à la fibre optique lorsque celle-ci sera disponible,
- ...

**PRIX DE VENTE DES TERRAINS,
HORS FRAIS ET CHARGES
(bornage, branchements...) :**

à partir de 3€ H.T/m²

SCHEMA D'ENSEMBLE



INFORMATIONS UTILES

La Communauté de Communes a mis en place un Règlement (règles d'urbanisme) ainsi qu'un Cahier des Charges de cession de terrain.

Ces documents fixent certaines règles afin :

- d'assurer l'intégration de l'espace d'activités au sein de la commune,
- de préserver l'image du site et des entreprises implantées,
- d'assurer la cohabitation des différentes activités.

De plus, la Collectivité souhaite que les installations d'entreprises s'inscrivent dans un projet de développement de celles-ci et permettent d'implanter des emplois sur le site.



Un interlocuteur est à la disposition des entrepreneurs intéressés pour leur fournir davantage d'informations. Il pourra également leur apporter un appui dans les démarches à mener lors de la concrétisation du projet (procédures, interlocuteurs, aides financières potentielles...)



RENSEIGNEMENTS ET CONTACT :

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRUYERES - VALLONS DES VOSGES

4 rue de la 36ème Division US - 88 600 BRUYERES

03 29 57 35 78 - Maude GRANDEURY : m.grandeury@cc-bruyeres.fr